

RESEAU DES INSTITUTIONS NATIONALES
AFRICAINES DES DROITS DE L'HOMME
INSTITUTIONS



RAPPORT ANNUEL
2024



RÉSEAU DES INSTITUTIONS NATIONALES AFRICAINES DES DROITS DE L'HOMME

RAPPORT ANNUEL 2024

Droits d'auteur

Le contenu de cette publication peut être librement utilisé et copié à des fins éducatives et autres fins non commerciales, à condition que toute reproduction soit accompagnée d'une reconnaissance du Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme.

©2024 Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme - RINADH

Ce rapport est publié par : Le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme

3e étage, CVS Plaza, Lenana Road

Code postale 76155-00508

Nairobi-Kenya.

Site web : www.nanhri.org

E-mail: info@nanhri.org

Twitter : @NANHRI40

Facebook : Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme

À propos du Réseau des Institutions Africaines des Droits de l'Homme

Le Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme (RINADH) est une organisation à but non lucratif qui regroupe 46 Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) en Afrique. Le Secrétariat du Réseau est hébergé par la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Kenya à Nairobi, au Kenya. Le Réseau soutient la création et le renforcement des INDH sur tout le continent, en plus de faciliter la coordination et la coopération entre les membres et de les mettre en relation avec d'autres acteurs clés des droits de l'homme aux niveaux régional et international.

Vision

Un continent africain avec des droits humains renforcés et une justice pour tous.

Mission

Soutenir la création et le renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme conformes aux Principes de Paris qui s'acquittent efficacement de leur mandat.

Valeurs et principes directeurs

Pour atteindre sa mission et sa vision, le RINADH s'engage à respecter les principes suivants :

La Transparence

La Responsabilité

L'Ouverture

La Coopération

Le Professionnalisme

L'Égalité de genre

Table des matières

Liste des abréviations	5
Message du Directeur Exécutif.....	7
Résumé exécutif.....	8
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ DES INDH EN AFRIQUE À S'ACQUITTER DE LEUR MANDAT	9
Accréditation/Principes de Paris	9
Égalité et non-discrimination	11
OSIEGCS.....	11
Santé, droits sexuels et reproductifs.....	13
DEUXIÈME OBJECTIF STRATÉGIQUE : AMÉLIORER LA PROMOTION, LA PROTECTION ET LA RÉALISATION DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE	15
Défenseurs des droits de l'homme.....	15
Entreprises et droits de l'homme, et développement durable	17
Engagement avec les mécanismes régionaux africains.....	18
Prévention de la torture et dépenalisation des infractions mineures.....	21
La justice climatique	22
TROISIÈME OBJECTIF STRATÉGIQUE DU RINADH : AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET LA VIABILITÉ INSTITUTIONNELLE DU RINADH	24
ANNEXES	26
Rapport financier	26
Frais d'adhésion	28

Liste des abréviations

CAEDBE - Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant

ACPHR - Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

CADH - Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

ZLECA - Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)

APCOF - Forum africain de surveillance civile de la police

ARFSD - Forum régional africain pour le développement durable

ASRHR – Santé et droits sexuels et reproductifs des adolescents

UA - Union africaine

BHR – Entreprises et droits de l'homme

CNDH - Commission Nationale des Droits Humains

OSC – Organisation de la société civile

DIHR - Institut danois des droits de l'homme

CEDEAO - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

GANHRI – Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme

DDH - Défenseurs des droits de l'homme

RINADH - Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme

INDH - Institution nationale des droits de l'homme

Message du Président



Prenons un moment pour réfléchir aux avancées remarquables que le RINADH a réalisées tout au long de l'année 2024 dans la promotion des droits de l'homme à travers le continent africain.

L'un de nos accomplissements les plus notables cette année a été l'établissement de notre Bureau de Partenariat et de Liaison à Addis-Abeba. Cette initiative stratégique a considérablement renforcé notre capacité à plaider en faveur des droits de l'homme, tout en approfondissant nos partenariats avec la Commission de l'Union africaine et d'autres parties prenantes régionales. Elle garantit également que nos activités restent pleinement alignées sur notre mission de renforcement des INDH, conformément aux Principes de Paris.

Par ailleurs, notre engagement au sein des plateformes régionales, telles que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, a été essentiel dans l'avancement de notre plaidoyer. Le protocole d'accord que nous avons signé avec la Cour constitue un jalon majeur dans le renforcement de notre collaboration pour les années à venir.

Le premier Forum des INDH, organisé en marge de la 44e session ordinaire du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, a représenté un autre moment fort de l'année. Il a offert une plateforme d'échange sur les défis émergents en matière de droits de l'homme et a renforcé davantage la coopération entre les INDH.

Nous avons également pris des mesures audacieuses pour faire face aux défis systémiques en matière de droits de l'homme, notamment par le biais d'un « Scorecard des défenseurs des droits de l'homme », destiné à appuyer le suivi de la mise en œuvre par les États de la Déclaration de Marrakech sur l'élargissement de l'espace civique et la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'homme, en partenariat avec NHRI.EU.

Merci pour votre soutien constant et votre leadership alors que nous poursuivons ensemble nos efforts pour promouvoir les droits de l'homme à travers notre continent.

Dr. Joseph Whittal

Président du RINADH,

Message du Directeur Exécutif



C'est avec une grande satisfaction que je reviens sur les principales réalisations et initiatives du RINADH au cours de l'année 2024, qui ont contribué de manière significative à façonner le paysage des droits de l'homme en Afrique.

Le RINADH a accompli des progrès remarquables dans le renforcement des INDH à travers le continent, notamment en soutenant les processus d'accréditation et en favorisant un engagement accru des gouvernements. Parmi les réalisations majeures figure le lancement du rapport sur le « Statut des personnes transgenres et intersexuées dans certains États africains », qui met en lumière les défis juridiques et sanitaires cruciaux auxquels ces communautés sont confrontées.

Nous avons renforcé nos partenariats avec la société civile ainsi qu'avec les parties prenantes régionales et continentales, notamment à travers l'organisation du tout premier Forum des INDH, en marge de la 44^e session ordinaire du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, et la signature d'un Protocole d'accord avec la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Notre engagement en faveur de la protection des défenseurs des droits de l'homme (DDH) s'est traduit par l'octroi de sous-subsidations aux INDH d'Éthiopie et du Libéria, ainsi que par l'élaboration d'un Scorecard des DDH. Par ailleurs, nous avons renforcé notre action en faveur de la justice climatique grâce à un nouveau protocole d'accord avec l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA), qui permet d'intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans les actions climatiques. Notre participation à des forums internationaux, notamment la 29^e Conférence des Parties (COP29), a permis de souligner l'importance d'une approche équilibrée face aux enjeux climatiques.

L'ouverture de notre Bureau de Partenariat et de Liaison à Addis-Abeba a permis d'intensifier nos efforts de plaidoyer et de renforcer nos liens avec la Commission de l'Union africaine. En outre, notre engagement envers la transparence a renforcé la confiance de nos partenaires et donateurs dans notre mission de promotion des droits de l'homme et de renforcement des INDH. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre cette dynamique et de renforcer notre collaboration avec nos partenaires dans les années à venir.

Merci pour votre soutien indéfectible.

Mr. Gilbert Sebikago

Directeur Exécutif du RINADH,

Résumé exécutif

En 2024, le RINADH a joué un rôle clé dans la promotion des droits de l'homme en Afrique grâce à des partenariats stratégiques et à un plaidoyer en faveur des communautés marginalisées. Une étape clé a été la création d'un bureau de partenariat et de liaison à Addis-Abeba, renforçant ainsi la capacité du RINADH à défendre les droits de l'homme et à favoriser les partenariats avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et d'autres acteurs régionaux. Ce bureau a contribué à aligner les activités du RINADH sur sa mission visant à renforcer les INDH conformément aux Principes de Paris.

Le plaidoyer du RINADH a été renforcé par son engagement actif auprès de plateformes régionales telles que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, qui a abouti à un protocole d'accord visant à renforcer la collaboration avec la Cour. L'organisation a également abordé les violations systémiques des droits humains, notamment à travers le projet Scorecard, qui traite de l'impact historique des lois sur le vagabondage hérité de l'époque coloniale, en partenariat avec APCOF.

Les efforts de lutte contre la torture et les mauvais traitements ont été renforcés par un nouveau partenariat avec DIGNITY (Institut danois contre la torture), qui a donné lieu à des ateliers et à des séances de planification stratégique fructueuses. En outre, le RINADH a organisé le tout premier Forum des INDH du Comité africain des droits économiques, sociaux et culturels (CAEDBE), facilitant les discussions sur les nouveaux défis en matière de droits de l'homme.

La transparence des rapports financiers du RINADH lui a valu la confiance des donateurs et des parties prenantes, ce qui lui a permis de mettre en œuvre efficacement ses initiatives. La couverture médiatique a encore renforcé sa réputation d'acteur clé de la défense des droits de l'homme.

En conclusion, 2024 a marqué des progrès significatifs pour le RINADH, soulignant son rôle dans la réforme juridique, le renforcement des capacités et la défense des droits de l'homme

à travers l'Afrique, positionnant l'organisation pour faire des progrès encore plus grands à l'avenir.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : RENFORCEMENT DE LA CAPACITÉ



DES INDH EN AFRIQUE À S'ACQUITTER DE LEUR MANDAT

Accréditation/Principes de Paris

Grâce à des ateliers ciblés de renforcement des capacités et à un soutien technique, le RINADH a contribué à la réalisation d'étapes importantes dans de nombreuses institutions. La Commission camerounaise des droits de l'homme a réussi à améliorer son cadre institutionnel et sa préparation à l'accréditation, ce qui a abouti à sa ré-accréditation avec le statut A. Au Togo, la CNDH a approfondi sa compréhension des Principes de Paris et renforcé sa capacité institutionnelle, se positionnant ainsi pour un examen complet en mars 2025. Entre-temps, du 5 au 7 mars 2024, l'Ombudsman du Botswana a effectué une transition en douceur vers son rôle élargi d'institution nationale des droits de l'homme, comblant efficacement les principales lacunes législatives et opérationnelles.

La participation du RINADH aux sessions de pré-évaluation a permis de rationaliser davantage les processus d'accréditation sur tout le continent. L'INDH de Zambie a notamment conservé son statut A après le processus d'évaluation et de ré-accréditation, ce qui témoigne de sa conformité et de son adhésion aux normes internationales des droits de l'homme. Cependant, toutes les institutions n'ont pas satisfait aux critères et à la rigueur requis pour l'évaluation et la ré-accréditation. Le processus d'évaluation des INDH de la République démocratique du Congo, de la Namibie et du Rwanda a été reporté à 2026, ce qui leur a donné le temps de combler les lacunes en suspens, tandis que les INDH d'Égypte et du

Burundi ont reçu une recommandation de rétrogradation au statut B en raison de préoccupations concernant leur indépendance et leur non-conformité aux Principes de Paris.

Reconnaissant la nécessité d'un soutien durable, le RINADH a procédé à des examens de la documentation des INDH du Burundi, du Tchad, de la Namibie et du Rwanda, garantissant ainsi une approche structurée de leurs objectifs d'accréditation. Alors que l'INDH du Burundi a été rétrogradée au statut B et que la ré-accréditation du Tchad a été reportée à 2025, ces examens ont apporté des éclaircissements essentiels pour les améliorations futures et le renforcement institutionnel.

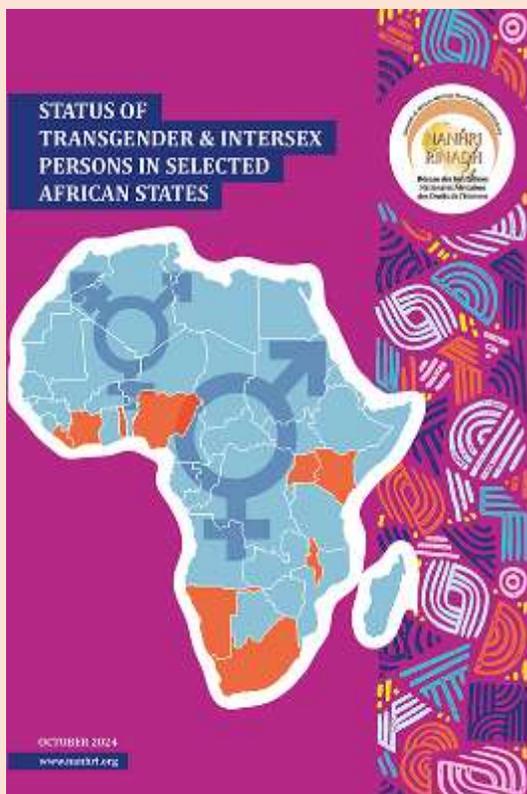
Enfin, le RINADH a mené une mission au Burkina Faso du 19 au 22 novembre 2024. Des engagements de haut niveau avec des ministres tels que le ministre de la Justice et le ministre des Affaires étrangères ont abouti à des promesses de soutien au processus d'accréditation du CNDH et à des initiatives plus larges en matière de droits de l'homme. Cette mission a non seulement renforcé l'alignement du CNDH sur les normes internationales, mais a également renforcé sa crédibilité sur la scène internationale, le positionnant comme un défenseur plus fort des droits de l'homme dans la région.



Nouveau membre	Ré-accrédité	Reporté	Rétrogradé
----------------	--------------	---------	------------

	Cameroun (A)	République démocratique du Congo	Burundi (A à B)
Botswana	Zambie (A)	Namibie	
		Rwanda	
		Egypte	
		Tchad	

Égalité et non-discrimination OSIEGCS



Le rapport sur le « *Statut des personnes transgenres et intersexuées dans certains États africains* » a marqué une étape cruciale dans la résolution des défis auxquels ces communautés sont confrontées. En appliquant une perspective intersectionnelle, l'étude a mis en lumière des questions telles que la reconnaissance légale et l'accès aux soins d'affirmation de genre, notamment dans des pays comme le Togo et la Côte d'Ivoire. Commandée par le RINADH et lancée le 14 octobre 2024 lors du 7e Forum des INDH en marge de la 81e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), la recherche a reçu un soutien substantiel de la part des dirigeants engagés dans ses recommandations. Cette initiative a non seulement accru la sensibilisation, mais a également suscité un dialogue significatif, ouvrant la voie à des avancées politiques et à des protections renforcées pour les personnes transgenres et intersexuées à travers le continent.

Afin de renforcer les capacités institutionnelles, **l'intégration des commissaires et des chefs de secrétariat de la région de la SADC** les 12 et 13 septembre 2024 a permis d'approfondir la compréhension de la résolution 275. En favorisant l'engagement envers les principes des droits de l'homme, l'initiative a permis aux INDH de contrer la montée des mouvements anti-genre et d'aligner les lois nationales sur les normes internationales.

Pour renforcer encore les connaissances et la protection, **le cours avancé sur les minorités sexuelles en Afrique** a réuni des INDH et des représentants LGBTI+, dotant les participants d'outils essentiels pour s'engager dans les cadres des droits de l'homme. Les certificats décernés dans le cadre du cours ont amélioré les trajectoires de carrière des participants tout en favorisant la collaboration interrégionale. Ces efforts favorisent non seulement l'inclusion des LGBTI, mais préparent également les militants et les institutions à relever les défis émergents, garantissant ainsi la résilience dans la promotion des droits SOGIESC à travers l'Afrique.

La commémoration du **10e anniversaire de la résolution 275**, les 28 et 29 août 2024, a été un moment charnière, marqué par une conférence régionale qui a amplifié la visibilité de la résolution. Les OSC LGBTI+ ont utilisé la plateforme pour contester le refus de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) d'accorder le statut d'observateur à certaines organisations, favorisant ainsi un dialogue critique sur la question. La diffusion du guide du RINADH pour la mise en œuvre de la résolution 275 a permis de faire connaître le rôle protecteur des INDH à des régions telles que le Mozambique, les Seychelles et le Bénin. Parallèlement, les discussions entre représentants des États ont catalysé des actions visant à renforcer les protections. L'anniversaire a également mis en évidence l'impact durable de la Déclaration d'Ekurhuleni en tant que cadre de lutte contre la violence et la discrimination.



Lors de l'**ILGA World 2024**, qui s'est tenue du 11 au 15 novembre 2024, les INDH ont démontré leur influence croissante en participant à des panels clés et à des événements parallèles, mettant en valeur leur rôle essentiel dans la promotion des droits. La forte présence du groupe de référence SOGIESC a confirmé l'approche stratégique du NANHRI pour leur sélection, favorisant les partenariats mondiaux et les efforts de collaboration. Les réseaux formés lors de la conférence devraient soutenir le financement et le plaidoyer futurs, renforçant ainsi l'engagement des INDH dans la protection des communautés vulnérables.

Dans le cadre de ces initiatives, le RINADH a joué un rôle déterminant dans **la construction et le renforcement des relations entre les mouvements**. En collaborant avec la CADHP, le PNUD et des organisations clés comme IRANTI et JINSIANGU, le RINADH a facilité le plaidoyer collaboratif et l'appui technique. Ces partenariats ont joué un rôle clé dans la lutte contre la violence, notamment en Côte d'Ivoire et en Ouganda, où la mise en œuvre de la Résolution 275 continue de favoriser des avancées significatives. De telles alliances garantissent que les voix des communautés LGBTI restent au centre des priorités en matière de droits de l'homme.

En réponse à **des défis imprévus**, le RINADH a adopté des stratégies proactives pour contrer la montée de l'intolérance. Grâce à des engagements ciblés et à l'intégration thématique dans des projets régionaux, l'organisation a renforcé les capacités des INDH dans des contextes instables comme l'Ouganda. Des initiatives telles que « Queering the Ballot » ont favorisé une plus grande inclusion dans les processus électoraux, tandis que la reconnaissance du leadership, comme la nomination du président de la Commission des droits de l'homme du Malawi au Comité de prévention de la torture, souligne l'influence croissante des INDH dans la promotion des protections. Ces efforts reflètent un engagement collectif en faveur d'un avenir plus inclusif et plus équitable.

Santé, droits sexuels et reproductifs

La Commission nationale des droits de l'homme du Kenya (KNCHR) a renforcé son engagement en collaborant avec l'Initiative Malkia et la Plateforme d'accès aux médicaments (ATMP). Ce partenariat a abouti à la signature d'un protocole d'accord (MoU) le 30 octobre 2024, conçu pour aborder les questions cruciales des droits humains qui ont un impact sur les femmes et les filles. L'implication accrue de la KNCHR dans les groupes de travail techniques et les forums stratégiques, tels que le Forum sur la santé du comté de Kakamega, a encore souligné son engagement à intégrer les droits humains dans les politiques de santé locales et nationales.



Les INDH, notamment la Commission des droits de l'homme de Zambie et la Commission des droits de l'homme et de la bonne gouvernance de Tanzanie, ont démontré une collaboration renforcée avec les organisations de la société civile. Ces partenariats comprenaient des initiatives de renforcement des capacités, telles que l'atelier HIVOS Zambie visant à orienter les défenseurs de la santé sexuelle et reproductive, et des dialogues politiques tels que l'engagement du Kenya sur la politique nationale de population avec KEWOPA. L'inclusion des INDH dans le groupe de travail technique national sur la santé reproductive et le Conseil national META en Zambie a marqué une étape importante dans l'intégration des perspectives des droits de l'homme dans la gouvernance de la santé reproductive.

L'engagement des jeunes a été amplifié par des partenariats tels que le protocole d'accord signé par le CNDH-RDC avec l'Alliance internationale de la jeunesse pour la planification familiale (IYAFF) et la relance des réunions de collaboration entre les organisations de la société civile et le CNDH-RDC. Ces efforts ont renforcé le plaidoyer et la formation sur les violations des droits humains affectant les jeunes et les femmes.

Le tout premier Forum des INDH, qui s'est tenu le 4 octobre 2024 en marge de la 44e session ordinaire du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant, a offert une plateforme pour approfondir le discours sur les droits de l'homme en matière de bien-être de l'enfant et d'égalité des sexes. Ce forum, soutenu par HIVOS Afrique australe, a consolidé l'intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans de multiples interventions programmatiques.

L'utilisation par le RINADH de plateformes innovantes, telles que les Twitter Spaces, pour célébrer la Journée africaine des droits de l'homme a permis à diverses parties prenantes, notamment des adolescents, des responsables et des médias, de faire progresser le dialogue régional sur les droits de l'homme. Ces événements virtuels et forums physiques ont permis aux INDH de rester essentielles dans la défense de la santé sexuelle et reproductive et d'une gouvernance inclusive.

DEUXIÈME OBJECTIF STRATÉGIQUE : AMÉLIORER LA PROMOTION, LA PROTECTION ET LA RÉALISATION DES DROITS



DE L'HOMME EN AFRIQUE

Défenseurs des droits de l'homme

Afin de renforcer la protection des défenseurs des droits de l'homme (DDH) au niveau national, deux institutions nationales des droits de l'homme (INDH) en **Éthiopie et au Libéria** ont reçu des subventions secondaires de **10 000 euros** chacune dans le cadre du programme NHRI.EU. Cette initiative a marqué la première expérience du RINADH en

matière de subventions secondaires et a fourni un soutien précieux à la gestion financière des INDH. Les leçons tirées de cette expérience guideront les futurs efforts de renforcement des capacités, garantissant la mise en œuvre durable des projets menés par les INDH.

Le RINADH a élaboré **un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre de la Déclaration de Marrakech et du Plan d'action régional sur les défenseurs des droits de l'homme**, en s'alignant sur les mandats de surveillance civique des INDH. Dans ce contexte, un dialogue régional à Addis-Abeba, organisé conjointement par le RINADH, DefendDefenders et l'EHRC, s'est tenu les 9 et 10 décembre 2024. Il a réuni 65 délégués d'INDH et de réseaux de défense des droits de l'homme du Nigéria, du Kenya, d'Éthiopie, du Ghana et d'ailleurs. Les participants, dont le professeur Remy Lumbu du HCDH, des représentants d'ambassades et des acteurs des médias, ont examiné le paysage des défenseurs des droits de l'homme, évalué le tableau de bord du RINADH et échangé des points de vue sur les lois relatives aux défenseurs des droits de l'homme. L'activité a également commémoré la Journée internationale des défenseurs des droits de l'homme et la Journée internationale des droits de l'homme, renforçant ainsi les engagements en faveur de la promotion de la protection des défenseurs des droits de l'homme. Les délégués se sont déclarés prêts à mettre en œuvre de nouveaux outils d'évaluation pour surveiller les protections des DDH et les espaces civiques, tandis que le RINADH affinera et distribuera le tableau de bord des DDH pour garantir son application pratique dans l'évaluation des conditions nationales des droits de l'homme en 2025.



Entreprises et droits de l'homme, et développement durable

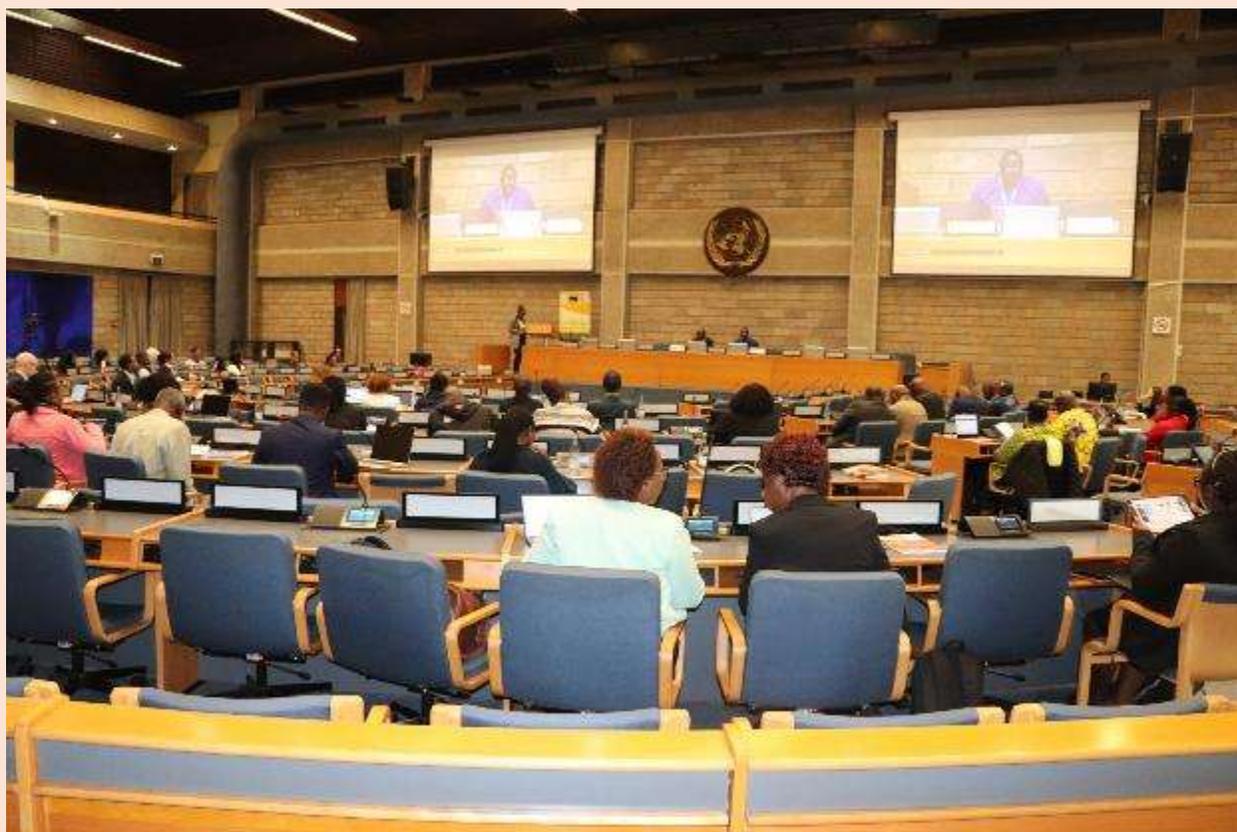
Lors du **10e Forum régional africain sur le développement durable** qui s'est tenu à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 23 au 25 avril 2024, le RINADH a réussi à placer les droits de l'homme au cœur de la poursuite des objectifs du développement durable. Le forum a vu une visibilité accrue pour les INDH, avec une **sensibilisation accrue** sur la façon dont l'intégration des cadres des droits de l'homme peut stimuler **l'égalité socio-économique** et la **gouvernance inclusive**. Cela a abouti à une plus grande reconnaissance du rôle vital que jouent les INDH dans l'avancement des approches du développement durable basées sur les droits de l'homme.

Des **progrès significatifs** ont été réalisés dans l'intégration des droits **économiques, sociaux et culturels (DESC)** dans les **plans de développement nationaux** à travers le continent. Les **informations recueillies** lors des réunions de validation ont permis de mieux comprendre comment intégrer ces droits dans les politiques nationales, garantissant ainsi que les futurs efforts de développement soient alignés sur les normes internationales en matière de droits de l'homme.

L'économie bleue s'est révélée être un autre domaine d'intérêt, les INDH ayant acquis une meilleure compréhension de la manière de plaider en faveur de la gestion durable des océans. Ce travail a conduit à l'élaboration d'une [note d'orientation à l'intention des INDH sur l'engagement dans l'économie bleue](#), qui aidera les INDH à s'engager efficacement dans l'économie bleue et à renforcer leur capacité à soutenir des pratiques environnementales durables.

Lors du **troisième forum sur les entreprises et les droits de l'homme**, tenu du 7 au 10 octobre 2024, les discussions ont permis de **mieux comprendre** la directive européenne sur la diligence raisonnable en matière de développement durable et la manière dont elle peut remédier aux violations des droits de l'homme liées aux entreprises. Les résultats du forum ont souligné l'importance de renforcer les **plans d'action nationaux (PAN)** et de garantir des **mécanismes de recours efficaces** pour les victimes de violations des droits de l'homme liées aux entreprises, contribuant ainsi à créer un cadre plus réceptif pour la responsabilité des entreprises. Le dialogue sur **les synergies entre les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP)** et la **ZLECAf** a débouché sur des **recommandations clés** qui soulignent la nécessité de renforcer les protections des droits de l'homme dans le cadre de l'accord commercial. Enfin, le panel sur la **directive sur la diligence raisonnable des entreprises en matière de développement durable (CSDDD)** a mis en évidence la nécessité d'une **plus grande collaboration** et de la

sensibilisation de la communauté pour surveiller et mettre en œuvre efficacement les protections des droits de l'homme. Cela a permis de créer un environnement plus collaboratif, permettant aux parties prenantes de partager leurs expériences et **de développer des stratégies** pour un engagement significatif sur les questions relatives aux entreprises et aux droits de l'homme en Afrique.



Engagement avec les mécanismes régionaux africains

Lors d'un atelier consultatif technique, le RINADH, la Commission de l'Union africaine, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, des représentants du gouvernement et des organisations de la société civile ont examiné le cadre de l'approche de la prévention des conflits fondée sur les droits de l'homme (*HRBA-CPF*). Cet atelier visait à intégrer les indicateurs des droits de l'homme dans le Système continental d'alerte précoce (CEWS) de l'Union africaine, renforçant ainsi la capacité du continent à prévenir les conflits par une détection et une intervention précoce. Les principaux résultats ont été la finalisation du cadre analytique de l'approche fondée sur les droits de l'homme, l'identification de mots-clés relatifs aux droits de l'homme pour les outils de surveillance des médias et l'élaboration d'une liste complète d'indicateurs des droits de l'homme spécifiques à l'Afrique. En outre, l'atelier a renforcé la capacité des parties prenantes à utiliser ces indicateurs, dotant les

décideurs politiques d'outils fondés sur des données probantes afin de remédier aux violations des droits de l'homme avant qu'elles ne dégénèrent en conflits.

Le RINADH a également participé à une conférence sur la mise en œuvre des décisions de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, organisée par le Centre des droits de l'homme de l'Université de Pretoria et la Coalition de la Cour africaine. Les discussions ont révélé des défis notables, y compris un manque de volonté politique, de sensibilisation, de coordination et de communication en ce qui concerne l'application des décisions de justice. Afin de résoudre ces problèmes, des recommandations ont été formulées, telles que la désignation d'INDH pour surveiller la mise en œuvre, l'encouragement des activités de plaidoyer des organisations de la société civile et la promotion d'une collaboration plus étroite entre la Cour africaine et les institutions des droits de l'homme. Reconnaisant leurs



rôles complémentaires dans la protection des droits de l'homme, le RINADH et la **Cour africaine des droits de l'homme et des peuples** ont signé un protocole d'accord visant à renforcer leur collaboration. La signature a eu lieu le 3 juin 2024 en présence des présidents des deux institutions, marquant une nouvelle phase dans l'exploitation des mécanismes régionaux

des droits de l'homme pour une meilleure protection des citoyens. Un nouveau protocole d'accord entre le RINADH et la Cour africaine offre une occasion précieuse de renforcer les mécanismes de suivi et de responsabilité, en veillant à ce que les décisions de la Cour conduisent à des améliorations tangibles en matière de droits de l'homme.

Dans un autre engagement important, le RINADH a participé à une réunion d'experts dans le cadre de la résolution 561/2023, qui a chargé le groupe de travail de la CADHP sur les droits économiques, sociaux et culturels (*ECOSOC*) d'étudier la manière dont ces droits peuvent être intégrés dans les processus nationaux de développement durable. Menée en partenariat avec l'Institut danois des droits de l'homme et la Commission africaine, cette recherche vise à aligner les plans de développement nationaux sur les principes des droits de l'homme. Des

représentants de gouvernements et d'universités ont contribué aux discussions, le RINADH jouant un rôle clé dans l'analyse des politiques nationales existantes. Les résultats de cette réunion donneront forme à l'étude finale qui, une fois adoptée, guidera les États africains dans l'intégration des droits de l'homme dans leurs plans nationaux de développement tout en faisant progresser l'Agenda africain 2063 et les Objectifs de développement durable (ODD) de 2030.

Le RINADH a également renforcé l'engagement des INDH auprès de la **CADHP** et du **Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (CAEDBE)**. Lors de la **79e session de la CADHP**, huit INDH ont présenté des rapports nationaux sur les droits de l'homme, tandis que **66 représentants d'INDH** ont participé à des discussions critiques. Les **43e et 44e sessions du CAEDBE** se sont concentrées sur la promotion d'une éducation de qualité pour tous les enfants, sur la lutte contre les disparités entre les sexes et sur les droits des enfants handicapés et des enfants vivant avec l'albinisme. Le RINADH a souligné la nécessité de disposer de ressources financières durables pour renforcer la participation des INDH à ces sessions.

Le **7e forum** des institutions nationales des droits de l'homme, qui avait pour thème « **Le rôle des institutions nationales africaines des droits de l'homme dans le renforcement de la responsabilité, de la promotion et de la protection des droits de l'homme en Afrique** », a rassemblé les parties prenantes afin d'aborder les nouveaux défis en matière de droits de l'homme. Les principaux résultats sont les suivants :

- **Lancement d'un rapport sur les personnes transgenres et intersexuées en Afrique**, qui fournit des informations et des recommandations en matière de protection.
- **Commémoration du 10e anniversaire de la résolution 275**, qui traite de la violence fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.
- **Discussions thématiques** sur la prévention de la torture, la promotion des droits socio-économiques, la promotion de l'éducation sexuelle complète et la décriminalisation des infractions mineures.
- **Adoption d'un plan d'action collaboratif**, renforçant la coopération des INDH sur **l'objectif de développement durable n° 16 et l'objectif n° 11 de l'Agenda 2063**.

Lors de la 81e session de la CADHP, le RINADH a plaidé en faveur de l'intégration des droits de l'homme dans les cadres économiques régionaux, en mettant l'accent sur l'accès à la justice, la protection des défenseurs des droits de l'homme et la responsabilité des entreprises. Les efforts vont maintenant se concentrer sur l'équipement des INDH avec les

outils nécessaires, l'institutionnalisation du Forum des INDH, et l'obtention d'un financement stratégique pour un engagement à long terme.

Un atelier, co-organisé par le bureau régional du **HCDH pour l'Afrique de l'Est et le RINADH**, a permis à 16 représentants d'INDH de bénéficier de stratégies de protection des droits de l'homme pendant les élections. Les discussions ont porté sur la désinformation, les discours haineux et les violations des droits de l'homme liées aux élections. Le RINADH a pour objectif d'intensifier ses efforts en proposant **des formations spécialisées** et en formant des **partenariats stratégiques afin de lutter contre les défis liés aux élections en ligne**.

Prévention de la torture et dépenalisation des infractions mineures



Reconnaissant l'impact disproportionné des lois sur le vagabondage datant de l'époque coloniale sur les communautés marginalisées, le RINADH a travaillé en collaboration avec ***l'African Policing Oversight Forum (APCOF)*** pour mener des réformes juridiques. Grâce au **projet Scorecard**, le RINADH

évalue les progrès réalisés dans l'abrogation de ces lois et dans la garantie d'un traitement juridique plus équitable pour les groupes vulnérables. Dans le cadre de cette initiative, des sessions de formation ont été organisées au **Kenya, en Côte d'Ivoire** et en **Afrique du Sud** afin de renforcer les compétences des participants en matière de **collecte et d'analyse des données**. Alors que les efforts menés au Kenya ont rencontré des difficultés en raison de la participation limitée du gouvernement, l'engagement en Côte d'Ivoire a bénéficié d'une **participation solide de la société civile**. À la suite de ces sessions, la RINADH a organisé une réunion virtuelle avec **les trois INDH** afin d'examiner les données collectées, en soulignant le besoin urgent d'une **contribution complète du gouvernement** pour soutenir un plaidoyer et des réformes juridiques fondés sur des données probantes.

Le RINADH s'est également employé à renforcer les efforts visant à prévenir la torture et les mauvais traitements. Un nouveau **protocole d'accord** signé avec **DIGNITY - Institut danois contre la torture** - a ouvert la voie à une collaboration renforcée en Afrique subsaharienne. Pour rendre ce partenariat opérationnel, le RINADH et DIGNITY ont organisé un atelier à **Nairobi**, réunissant **14 représentants de diverses organisations de défense des droits de l'homme**. Les discussions ont permis d'identifier les principales priorités en matière de collaboration, mais le peu de temps disponible a mis en évidence la nécessité d'adopter des **approches personnalisées** pour répondre aux divers défis auxquels sont confrontées les INDH dans les différentes régions.

Un deuxième atelier a réuni **10 représentants d'INDH et d'organisations de la société civile (OSC)** afin de **développer une stratégie à long terme pour la période 2025 - 2027**. Les participants ont défini un cadre qui donne la priorité **aux réformes juridiques, au renforcement des capacités institutionnelles et à l'intensification des efforts de sensibilisation**. Cette initiative marque une étape importante pour doter les INDH des outils et des ressources nécessaires pour lutter contre la torture et promouvoir la protection des droits de l'homme sur tout le continent.

La justice climatique



La signature d'un **protocole d'accord** entre le RINADH et l'**Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA en anglais)** a constitué une étape importante au cours de la période couverte par le rapport. Ce partenariat est né de discussions sur le renforcement de la coopération entre les **mouvements pour la justice climatique, les organisations**

de défense des droits de l'homme et les institutions nationales des droits de l'homme. La cérémonie de signature a marqué le début d'un effort de collaboration visant à **promouvoir des approches de l'action climatique fondées sur les droits** et à faire en sorte que les communautés marginalisées bénéficient des politiques climatiques.

Le RINADH a joué un rôle actif dans Forum consultatif multipartite **africaine sur les marchés du carbone**, organisée conjointement par **l'Union africaine et PACJA**. La conférence a permis d'explorer les opportunités et les défis des marchés du carbone en Afrique, avec la participation de responsables gouvernementaux, de représentants du secteur privé et d'organisations de la société civile. L'un des principaux enseignements de cette conférence est la nécessité d'adopter une approche stratégique et fondée sur les droits en matière d'échange de droits d'émission, afin de garantir que les mécanismes de réduction des émissions contribuent à la fois aux objectifs climatiques et au développement économique équitable.

Le RINADH a participé au **Forum consultatif de haut niveau sur les finances vertes pour le climat en Afrique**, organisé par le **Réseau des autorités nationales désignées (AfDAN** en anglais). Des représentants de **20 pays africains, ainsi que des diplomates, des partenaires du développement et des groupes de la société civile**, se sont réunis pour examiner les lacunes de financement en matière d'adaptation au climat et d'atténuation de ses effets. Le forum a pris les engagements suivants:

- **Développer des modèles évolutifs** pour améliorer l'accès au financement climatique en Afrique.
- **Mettre les fonds climatiques** au service d'initiatives locales dans les zones rurales et urbaines.
- **Soutenir les projets de résilience climatique** ciblant les populations urbaines pauvres d'Afrique.

Le RINADH et son groupe de travail sur les migrations ont organisé des événements en marge de la COP29, où la communauté internationale s'est penchée sur les questions cruciales du changement climatique et de la biodiversité. Le groupe africain a demandé 1,3 trillion de dollars pour le financement du climat, mais n'a reçu que 300 milliards de dollars, soulignant un déficit de financement.

Le RINADH représentait les institutions nationales des droits de l'homme, étant donné que beaucoup d'entre elles n'ont pas pu participer en raison de problèmes de financement et d'accréditation. Une discussion clé a porté sur l'intégration du climat, de la biodiversité et des droits de l'homme, soulignant la nécessité d'une collaboration.

Un événement organisé par l'INDH du Maroc a exploré les migrations induites par le climat et les droits de l'homme, générant des recommandations pour une meilleure protection des populations déplacées. Dans l'ensemble, la COP29 a souligné la nécessité d'accroître les engagements financiers et de coordonner les actions pour relever les défis interdépendants du changement climatique, des migrations et des droits de l'homme.

TROISIÈME OBJECTIF STRATÉGIQUE DU RINADH : AMÉLIORER LE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET LA VIABILITÉ INSTITUTIONNELLE DU RINADH



Le RINADH a établi un bureau de liaison et de partenariat à Addis-Abeba afin d'améliorer son plaidoyer en faveur des droits de l'homme et de renforcer les partenariats régionaux. Le bureau a joué un rôle déterminant dans l'engagement de la Commission de l'Union africaine et des parties prenantes régionales, en encourageant la collaboration et en alignant les activités stratégiques sur la mission du RINADH, qui est de renforcer les INDH conformément aux Principes de Paris.

RINADH s'est établi en tant que partenaire de mise en œuvre fiable et respecté, gagnant la confiance de divers donateurs et parties prenantes dans tous les domaines.

L'organisation utilise des pratiques solides en matière de rapports financiers qui non seulement garantissent la transparence, mais renforcent également de manière significative la confiance de ses donateurs dans la gestion des fonds.

RINADH a bénéficié d'une large couverture médiatique pour ses initiatives institutionnelles, mettant en évidence son engagement à faire progresser les droits de l'homme sur les scènes régionale et internationale. Cette reconnaissance souligne l'impact de ses efforts et consolide sa réputation d'acteur clé dans ce domaine.



ANNEXES

Rapport financier

**NETWORK OF AFRICAN NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS
REPORT AND FINANCIAL STATEMENTS
FOR THE YEAR ENDED 31 DECEMBER 2024**

Statement of income and expenditure	Notes	2024 KES	2024 USD	2023 KES	2023 USD
Income					
Members contributions	5	29,623,000	229,116	23,252,000	166,466
Grants and donations	6	125,357,736	969,565	137,837,603	986,810
Other income	7	8,257,164	63,864	62,790,878	449,534
Total income		<u>163,237,899</u>	<u>1,262,545</u>	<u>223,880,481</u>	<u>1,602,810</u>
Expenditure					
Programme expenses	8 a	105,670,762	817,299	124,032,396	887,975
Administration expenses	8 b	104,853,612	810,979	50,448,292	361,170
Provision for bad debts	11	1,510,664	11,684	(2,711,023)	(19,409)
Total expenditure		<u>212,035,039</u>	<u>1,639,961</u>	<u>171,769,665</u>	<u>1,229,737</u>
Balance for the year		<u>(48,797,140)</u>	<u>(377,416)</u>	<u>52,110,816</u>	<u>373,073</u>

**NETWORK OF AFRICAN NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS
REPORT AND FINANCIAL STATEMENTS
FOR THE YEAR ENDED 31 DECEMBER 2024**

Statement of Financial Position

	Notes	2024 KES	2024 USD	2023 KES	2023 USD
Assets					
Non-current assets					
Property and equipment	9	1,927,342	14,907	1,943,176	12,420
Intangible assets		23,316	180	139,200	890
		<u>1,950,658</u>	<u>15,087</u>	<u>2,082,376</u>	<u>13,309</u>
Current assets					
Account receivables	11	48,159,553	372,485	48,401,022	309,351
Cash and cash equivalents	12	152,864,026	1,182,310	206,051,877	1,316,962
		<u>201,023,579</u>	<u>1,554,794</u>	<u>254,452,899</u>	<u>1,626,313</u>
Total assets		<u>202,974,236</u>	<u>1,569,882</u>	<u>256,535,275</u>	<u>1,639,622</u>
Reserves and liabilities					
Reserve funds					
General fund		198,406,116	1,534,550	247,725,805	1,583,317
Capital fund		2,604,925	20,148	2,082,376	13,309
Restricted fund		1,360,033	10,519	1,360,033	8,693
		<u>202,371,074</u>	<u>1,565,217</u>	<u>251,168,214</u>	<u>1,605,319</u>
Current liabilities					
Other payables	13	603,162	4,665	5,367,062	34,303
Total reserves and liabilities		<u>202,974,236</u>	<u>1,569,882</u>	<u>256,535,275</u>	<u>1,639,622</u>

Frais d'adhésion

THE NETWORK OF AFRICAN NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS						
Statement of member contributions as at 20.12.2024						
Member	31/12/2023	Current periods dues	Status	Date Received	Balance	
1 Algeria	10	3,000	3,010	26/04/2024	-	
2 Benin	50,000	5,000	2,862	18/12/2024	52,138	
3 Botswana	-	3,000			3,000	
4 Burkina Faso	48,000	3,000	48,000	29/08/2024	3,000	
5 Burundi	(381)	5,000	4,619	26/04/2024	0	
6 Cameroon	14,158	5,000	19,436	28/05/2024	(278)	
7 Cape Verde	60	3,000	2,974	02/02/2024	85	
8 Central Africa Republic	12,000	3,000			15,000	
9 Chad	30,703	3,000			33,703	
10 Congo Brazzaville	(55)	3,000			2,945	
11 Comoros	30,000	3,000			33,000	
12 Cote D'Ivoire	4,690	5,000	4,934	15/05/2024	4,756	
13 Democratic Republic of Congo	9,898	5,000			14,898	
14 Djibouti	18,000	3,000			21,000	
15 Egypt	-	5,000	5,000	26/03/2024	-	
16 Ethiopia	25,000				25,000	
17 Gabon	33,015	3,000			36,015	
18 Gambia	-	5,000	5,000	16/02/2024	-	
19 Ghana	10	5,000			5,010	
20 Guinea Bissau	39,000	3,000			42,000	
21 Guinea Conakry	39,000	3,000			42,000	
22 Kenya (In kind contribution)	-				-	
23 Liberia	46,050	5,000	10,000	09/10/2024	41,050	
24 Libya	27,000	3,000			30,000	
25 Madagascar	40,013	5,000	5,000	27/05/2024	40,013	
26 Malawi	10	5,000	5,000	06/09/2024	10	
27 Mali	27,316	5,000	401	24/04/2024	31,915	
28 Mauritania	344	5,000	4,973	14/05/2024	371	
29 Mauritius	30	5,000	2,491	20/02/2024	2,539	
30 Morocco	-	5,000	5,000	04/04/2024	-	
31 Mozambique	3,007	3,000	6,007	06/06/2024	(1)	
32 Namibia	5	5,000	5,005	29/07/2024	-	
33 Niger	25,546	5,000			30,546	
34 Nigeria	-	5,000	5,000	08/02/2024	-	
35 Rwanda	235	5,000	4,965	14/02/2024	270	
36 Senegal	58,000	3,000			61,000	
37 Sierra Leone	10,000	5,000			15,000	
38 South Africa	13	5,000	5,013	02/02/2024	(0)	
39 South Sudan	6,000	3,000			9,000	
40 Sudan	27,193	3,000			30,193	
41 Eswatini (Swaziland)	9,006	3,000			12,006	
42 Tanzania	50	5,000	4,955	27/08/2024	94	
43 Togo	36	5,000			5,036	
44 Tunisia	33,050	3,000			36,050	
45 Uganda	1,091	5,000	6,112	03/07/2024	(21)	
46 Zambia	7,504	5,000			12,504	
47 Zimbabwe	10	5,000			5,010	
TOTAL	674,617	187,000	165,758		695,859	



RAPPORT ANNUEL 2024

